

<b>Commune d'AUBIGNAS</b> <b>Compte rendu du conseil municipal du 28 février 2020</b>
--

**Présents :**

Christian BOSQUET, Emilie BORDE, Serge CAMPANA, Frédéric CHALANCON, Jérôme DIMEGLIO, Dominique LAVANDIER, Nathalie RODRIGUES, Serge VILLARD

**Absents excusés:** Anne CHAUMAZ, qui a donné pouvoir à Dominique LAVANDIER  
Jean-François GUILBERT

**Absent** Sébastien BRUN

**Ordre du jour :**

- ✓ Approbation des comptes administratifs 2019 (budgets commune, service de l'eau et de l'assainissement),
- ✓ Approbation des comptes de gestion 2019 (budgets commune, service de l'eau et de l'assainissement),
- ✓ Délibération d'affectation des résultats des différents budgets communaux,
- ✓ Délibération de renouvellement des droits de préemption de la zone artisanale,
- ✓ Délibération d'embauche de personnel communal,
- ✓ Délibération pour les tarifs des concessions communales,
- ✓ Délibération pour le loyer du logement de La Placette,
- ✓ Délibération SDE pour les tarifs de l'électricité,
- ✓ Rétrocession de terrain communal.
- ✓ Divers :
  - \* Election du 15 mars,
  - \* Le Tour de France.

---

Monsieur le maire introduit la séance par le compte rendu du dernier conseil et les comptes de gestion présentés par la trésorerie qui sont votés à l'unanimité  
Approbation des comptes de gestion de la trésorerie. Ils sont conformes à notre comptabilité.  
**Délibération approuvée à l'unanimité.**

**1) Comptes administratifs 2019 : Commune, Eau, Assainissement**

Les comptes administratifs 2019 sont présentés :

**Commune :**

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 est de 301 696.28 €

Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 est de 364 567.96 €.

Report N-1 en fonctionnement 234 846.82 €

L'excédent de fonctionnement est de 297 718.50 €

Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2019 est de 164 777.19 €

Le total des recettes d'investissement pour l'année 2019 est de 111 403.81€

Report N-1 en investissement de – 66 974.29 €

Le déficit d'investissement est de 120 347.67 €

Ensemble : Excédent de 177 370.83 € avec les reports de l'année 2018

**Service de l'eau :**

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 est de 29 667.02 €

Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 est de 43 812.46 €

Report N-1 de 47 010.16 € en fonctionnement

L'excédent de fonctionnement est de 61 155.60€

Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2019 est de 28 537.04 €

Le total des recettes d'investissement pour l'année 2019 est de 19 682.00

Report N-1 de 22922.76 € en investissement

L'excédent d'investissement est de 14 067.72 €

Ensemble : Excédent de 75 223.32 €

**Service assainissement :**

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 est de 14 767.96 €

Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2019 est de 12471.42 €

Report N-1 de 3562.82 € en exploitation

L'excédent de fonctionnement est de 1 266.28 €

Le total des dépenses d'investissement pour l'année 2019 est de 6 911.92 €

Le total des recettes d'investissement pour l'année 2019 est de 20 789.00 €

Le report N-1 est de 13 355.70 € en investissement.

L'excédent d'investissement est de 27 232.78 €

Ensemble : Excédent de 28 499.06 €

**Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.**

**2) Affectation des résultats 2018 : Commune, Eau, Assainissement**

**Commune :** Il est proposé d'affecter le besoin de financement de 120 347.67 € au compte 1068 section investissement et donc un report de 177 370.83 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Service de l'eau :**

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 61 155.60 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Excédent de financement reporté en investissement: 14 067.72 €

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Service assainissement :**

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 1266.28 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Excédent de financement reporté en investissement: 27 232.78 €

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**3) Délibération de renouvellement des droits de préemption de la zone artisanale,**

Cette délibération avait été faite il y a 6 ans et devait être renouvelée

Après discussion le conseil adopte la délibération et délègue son droit de préemption à la communauté de communes ARC qui a la compétence.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**4) Délibération d'embauche de personnel communal,**

Notre secrétaire, en place depuis 3 ans, a décidé de quitter notre commune pour cause personnelle. Son départ est programmé pour le 21 mars.

Le maire et son adjoint ont engagé une procédure de recrutement en urgence pour son remplacement. La nouvelle secrétaire arrive le 2 mars et aura un tuilage de 3 semaines.

Il est proposé au conseil un CDD d'un an

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**5) Délibération pour les tarifs des concessions communales,**

Pour rappel la révision des tarifs de concessions cimetièrre a été abordée lors du conseil municipal du 11 octobre 2019 :

**Cimetièrre** : Pas de changement de tarif pour les concessions du cimetièrre.

**Columbarium** : Après discussion Concession de 30 ans, passage de 550 € à 400 € Concession de 50 ans, passage de 900 € à 600 €

Le conseil vote donc cette fois-ci la délibération pour la mise en application

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**6) Délibération pour le loyer du logement de La Placette**

Les travaux du logement La Placette arrivant à terme il convient au conseil de donner le montant du loyer.

Après discussion le loyer est fixé à 390 € sans les charges.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**7) Délibération SDE pour les tarifs de l'électricité,**

Le SDE nous a informé d'une procédure de groupement pour les tarifs d'électricité.

Ce groupement n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions de CA.

Compte tenu de ces informations le conseil a décidé de ne pas adhérer.

**Délibération refusée à l'unanimité.**

**8) Rétrocession de terrain communal.**

Il s'agit des biens vacants acquis par la commune et donnés à bail à un jeune agriculteur en pluriactivité.

Surface de 8ha63 de landes avec présence d'une ruine.

Malgré des démarches répétées auprès de la DDT le certificat d'urbanisme ne peut être accordé sur ces parcelles.

Compte tenu de cet élément, la vente ne peut se faire que sur un prix de terres agricoles.

Après débat, le conseil décide de fixer le prix de vente à 15 000 €.

## 9) Divers

- \* Election du 15 mars : le tableau des permanences a été établi
  
- \* Le Tour de France : le tour de France aura lieu le 2 juillet au Teil  
Le départ aura lieu vers 10 h du matin  
Il passera à Aubignas en fin de matinée
  
- Les communes du Teil et de St Thomé ont adressé un courrier de remerciements à Aubignas pour sa participation financière lors du séisme qui a fortement impacté ces deux communes.

La séance est levée vers 22h30

Le secrétaire de séance